

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **19 (1883)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

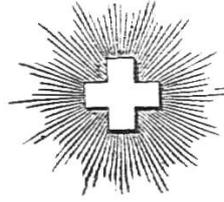
<http://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE

15 JANVIER 1883.

XIX^e Année.



N^o 2.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Coup d'œil sur l'histoire de l'École populaire et publique en Suisse, à partir de 1830, par A. DAGUET. — *L'Éducateur* à Genève. — Analyse d'une lettre de M^{me} de Sévigné, par H. CUENDET. — Nécrologie : Louis RoCHAT, par A. BOUVIER. — Bibliographie. — Chronique scolaire, par A. DAGUET. — Partie pratique, par B. DUSSAUD, DUSSOIX, BONARD et YERSIN. — Nominations.

COUP D'ŒIL

sur l'histoire de l'École populaire et publique en Suisse,
à partir de 1830 ¹.

Ce livre de près de 400 pages forme le troisième volume du grand ouvrage que M. *Otto Hunziker*, maître de pédagogie à l'École normale du canton de Zurich, aidé de nombreux collaborateurs, a consacré aux éducateurs, instituteurs, promoteurs de l'instruction publique et populaire dans notre pays. Nous

1. Die *Entwicklung* der Volksschule der Schweiz, seit 1830 mit Lebensbildern von Otto Hunziker, Schulthess, Zurich, 1882.

avons rendu compte des deux premiers volumes qui ont paru par livraison et sous la forme biographique.

Ce troisième volume embrassant la période tout à fait contemporaine peut être considéré comme un tout, au moins en ce qui concerne la partie de l'œuvre relative au développement de l'instruction du peuple depuis la révolution démocratique de 1830.

Les biographies prennent la plus grande partie de l'ouvrage (300 pages environ). Elles en sont aussi la partie la plus nourrie, la plus instructive, quoique l'étendue des notices soit très inégale et pas toujours proportionnée à la valeur, à l'importance des hommes d'école qui sont passés en revue dans cette galerie des pédagogues suisses.

C'est avec plaisir que nous avons vu le principal et consciencieux rédacteur faire droit à nos réclamations sur les lacunes que présentait son recueil relativement aux éducateurs de la Suisse française. François Naville, Gauthey, Vinet, Monnard, ont obtenu la place honorable à laquelle ils avaient tant de titres, grâce au concours d'un des membres du Corps enseignant vaudois, M. Reitzel.

C'est dans un même sentiment de justice et d'impartialité que M. Hunziker a donné aux pédagogues de la Suisse catholique la part qui leur revient dans le progrès scolaire de notre patrie, sans s'arrêter à la circonstance que ces éducateurs appartiennent pour la plupart à l'état ecclésiastique et sont ou des moines, comme le capucin Théodose Florentini et le bénédictin Gall Morell du cloître d'Einsiedlen, ou des prêtres séculiers, tels que les doyens Probst de Soleure, et Féderer de St-Gall.

Les pasteurs et ministres du Saint-Evangile ont fourni également un contingent notable à ce panthéon pédagogique. A leur tête figure le célèbre pasteur Bitzius (Jérémie-Gotthelf), pour son admirable roman intitulé : *Les joies et les peines d'un maître d'école*, traduit en français d'une façon un peu trop littérale par notre ancien condisciple et ami Max Buchon, de si regrettable mémoire. Un groupe d'un genre tout différent est celui des pédagogues démocrates et socialistes : le Wurtembergeois Thomas Scherr, son disciple appenzellois Grünholzer et leurs continuateurs ou émules zuricois.

Les hommes d'Etat ne manquent pas non plus dans cette galerie, ouverte aux amis et promoteurs de l'École, tout aussi bien qu'aux hommes de l'art éducatif proprement dits. C'est dans cette catégorie que se rangent les Hirzel, les Dubs, les

Nazar de Reding, les Sieber, qui sous des drapeaux tout différents et même opposés, ont suivi à leur façon les traces du grand ministre des arts et des sciences de la république helvétique, Albert Stapfer.

Ce ne sont là que quelques indications jetées au courant de la plume, en attendant l'occasion qui nous sera offerte plus d'une fois dans la suite, de revenir sur la partie biographique du recueil de M. Hunziker.

Il y aurait lieu maintenant de dire un mot de la dernière partie du livre, celle qui regarde le développement de l'école depuis 1830 dans les divers cantons. Mais, outre que cet examen nous mènerait trop loin, nous avouerons aussi qu'elle est trop écourtée et, tranchons le mot, un peu trop sèche pour exciter un grand intérêt. Pour plusieurs cantons même, les données nous semblent tout à fait insuffisantes et laissent à désirer en exactitude. Nous citerons comme exemple le canton de Fribourg, dont la loi de l'instruction publique promulguée en 1848, n'est indiquée qu'en passant, sans aucune mention de ceux qui y ont travaillé sous la présidence du *P. Girard*. Pas un mot non plus d'un travail intitulé : *Idées pour la réorganisation de l'instruction publique dans le canton de Fribourg* (Schmid, 1848), et dont un exemplaire a été déposé aux archives de l'Exposition zuricoise.

Telle quelle, en dépit des erreurs et des lacunes inséparables d'un semblable ouvrage, la publication de M. Hunziker et de ses 44 offre une mine précieuse, riche d'informations et d'idées, et a droit à la reconnaissance de tous les amis de l'éducation publique.

Alexandre DAGUET.

« L'ÉDUCATEUR » A GENÈVE

L'étranger qui parcourt notre pays est toujours étonné de voir sur un espace aussi restreint une telle variété de sites, de langages, de mœurs et de coutumes. Et cependant, partout il se sent en Suisse, partout il s'aperçoit qu'il existe entre les habitants de ce petit coin de terre un lien autrement puissant qu'une belle nature, que la langue et les usages : ce lien, c'est l'amour de la Patrie et de la Liberté.

« Des bords du Rhin jusqu'aux contours du Rhône
Brillent nos monts et leurs sommets hardis,
Des prés blanchis la superbe couronne
Fait à tout Suisse admirer son pays.

Que dans nos cœurs l'amour de la patrie
S'allume encor pour éclairer nos pas,
Et que l'honneur de l'antique Helvétie
Vive toujours appuyé sur nos bras (1). »

Voilà ce que dit le Poète et il interprète avec fidélité le sentiment national.

Si nous restreignons encore le champ d'observations, si nous ne considérons que la Suisse romande, que de choses semblables et que de choses différentes frappent nos regards et notre esprit !

La Suisse romande se distingue nettement de la Suisse germanique, non-seulement par la langue, mais aussi par les manières d'envisager les choses : le tempérament du Welsche ne ressemble pas à celui de l'Allemand.

Si, poursuivant nos investigations, nous examinons en détail cette même Suisse romande, les dissemblances entre ses différents groupes nous frapperont tout aussi vivement que celles qui existent entre Welsches et Germains.

Le Neuchâtelois, le Vaudois, le Fribourgeois, le Valaisan, le Jurassien et le Genevois ont chacun leur caractère propre, un tour d'esprit particulier et une manière spéciale de s'exprimer.

Aucun peuple ne présente à un si haut degré que le peuple suisse le caractère fédéraliste, c'est-à-dire les autonomies des groupes réunies en un faisceau constituant l'unité nationale.

Ainsi en est-il également de notre Suisse romande, dont la Société des Instituteurs est l'image, et *l'Éducateur* l'expression.

Que *l'Éducateur* se publie à Lausanne, à Neuchâtel ou à Saint-Imier, il est toujours dirigé par une commune pensée : le progrès de l'éducation populaire ; il a toujours sa même devise :

Dieu, Humanité, Patrie !

Où qu'il paraisse, il y a entre les écrivains qui le rédigent un lien, un centre de ralliement, c'est notre rédacteur en chef, qui a fait de *l'Éducateur* l'œuvre de sa vie pédagogique ; mais chaque canton lui imprime un peu de son caractère, et c'est naturellement celui où le journal se publie qui donne le ton.

Ce *primus inter pares*, c'est Genève qui le devient pour les années 1883 et 1884.

Quel sera le caractère de *l'Éducateur* pendant cette période ? Nous ne pouvons le dire encore ; mais nos collègues peuvent être assurés que tous nos efforts tendront à ce qu'il ne diminue pas de valeur pédagogique.

Peut-être le côté pratique de l'éducation prendra-t-il un peu d'extension. — Peut-être *l'Éducateur* aura-t-il à s'occuper des questions qui s'agissent un peu partout et particulièrement à Genève : prolongation de la durée obligatoire de l'instruction, écoles professionnelles et d'apprentissage, cuisines scolaires, crèches, asiles, écoles de discipline et de correction, etc.

1. E. Naville.

Quoi qu'il en soit, nous n'oublierons pas que *l'Éducateur* est avant tout l'organe de la SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE, le journal d'une fédération et non celui de la section genevoise.

C'est dans cet esprit que le Comité directeur a adressé un pressant appel à tous ses collègues de la Suisse romande habitant le pays ou l'étranger ; il compte sur leur collaboration, et c'est par eux que se maintiendra l'unité dans la diversité.

En avant ! c'est le cri du progrès.

UN MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR.

ANALYSE

D'UNE LETTRE DE M^{me} DE SÉVIGNÉ

M^{me} de Sévigné s'intéressait à tout ce qui se passait à la cour ; elle était au fait de toutes les intrigues, et la moindre aventure ne lui était pas étrangère. En lisant sa correspondance, on peut se faire une idée très nette des mœurs du temps et de tout ce qui préoccupait alors cette foule de courtisans qui entouraient le grand roi.

La lettre que nous allons analyser passe à juste titre pour un des récits les plus charmants qu'ait faits cette femme si pleine de cœur, de bon sens et d'esprit ¹.

Louis XIV ne dédaignait pas de composer de petites pièces de vers. Qu'il y réussit toujours, c'est ce dont il est permis de douter, si nous en jugeons par l'expression qu'emploie M^{me} de Sévigné :

« Le Roi, dit-elle, se mêle depuis peu de faire des vers. »

Se mêle n'est pas, il faut l'avouer, bien aimable à l'adresse du grand monarque, et il y a là une petite pointe d'ironie. Du reste, la phrase qui suit prouve encore le peu d'habileté du roi en matière de poésie :

« MM. de Saint-Aignan et de Dangeau lui apprennent comment il faut s'y prendre. »

Néanmoins, Louis XIV, ce protecteur des lettres, était un homme d'esprit et de goût ; aussi, ne craint-il pas d'avouer que son madrigal n'est pas trop joli. Il en profite même pour donner une leçon de franchise aux nombreux flatteurs qui l'entourent. Le maréchal de Grammont est la victime qu'il voue au ridicule :

« Monsieur le maréchal, lisez, je vous prie, ce petit madrigal, et voyez si vous en avez jamais vu un si impertinent ; parce qu'on sait que depuis peu j'aime les vers, on m'en apporte de toutes les façons. »

Certes, voilà un piège habilement tendu, et Louis XIV sait bien que le vieux courtisan est trop poli pour oser le contredire. Le maréchal ap-

1. Voir *Chrestomathie Vinet*, tome I.

prouve donc tout ce que lui dit son maître ; il va même plus loin : il débute par une flatterie et termine par une exagération :

« Votre Majesté juge divinement bien de toutes choses.
« Voilà le plus ridicule madrigal que j'aie jamais lu. . . . »

A cette réponse, le roi ne peut retenir un fin sourire ; il avait bien prévu que son malicieux stratagème réussirait ! Aussitôt il ajoute : « N'est-il pas vrai que celui qui l'a fait est un fat ? — Sire, il n'y a pas moyen de lui donner un autre nom. » Le roi, un fat ! Ah ! maréchal ! dans quel état allez-vous être quand vous apprendrez qui est l'auteur du madrigal ! Honteux, confus, désespéré, vous ne saurez plus où vous cacher ; vous souhaiterez en vain d'être à cent pieds sous terre, et quelque excuse que vous cherchiez à votre bévue, vous n'en trouverez pas d'assez bonne pour corriger ce que vous avez dit. Vous prétendez avoir lu brusquement ? « Non, M. le maréchal, les premiers sentiments sont toujours les plus naturels. » Toutefois, rassurez-vous, vous avez affaire à un roi qui a trop de bon sens pour s'irriter d'une franchise que lui-même a provoquée ; il est trop heureux pour vous en vouloir. Il désirait seulement se moquer un peu de vous, en vous prenant en flagrant délit de flatterie.

Il faudrait en effet que les souverains de toutes les époques se persuadassent bien d'une chose, c'est qu'il leur sera toujours impossible de se mettre à l'abri de l'adulation, de la basse flatterie. Quelque sage, du reste, que soit leur manière de gouverner et, malgré les hourras enthousiastes de la populace, il existera quand même de sourdes colères, il leur faudra compter encore avec les mécontents.

« Pour moi qui aime toujours à faire des réflexions, dit en terminant M^{me} de Sévigné, je voudrais que le roi en fit là-dessus, et qu'il jugeât par là combien il est loin de connaître jamais la vérité. »

Quoi de plus ravissant que ce petit bijou littéraire ! Que de verve, d'entrain, de simplicité et de naturel ! On s'y sent à l'aise d'un bout à l'autre, et l'intérêt n'est pas un instant suspendu. Le style y court rapide et sans prétention, sans affectation aucune. M^{me} de Sévigné, comme elle le dit elle-même, n'aimait pas *le tortillonné et le délicat*, elle préférait laisser *trotter sa plume la bride sur le cou*. Qu'elle écrive à sa fille ou à toute autre personne, jamais elle ne se départit de cette grâce naturelle qui fait le charme de toutes ses lettres. Celle-ci est un modèle de raillerie fine, et l'on peut dire que, sous forme épistolaire, il y a là une véritable satire contre les courtisans de Louis XIV. Toutefois, il faut avouer avec l'auteur que cette leçon donnée au pauvre maréchal est un peu cruelle, et, si nous ne pouvons nous empêcher d'en rire, un sentiment pénible nous saisit d'autre part à la pensée de cet homme âgé voué pour longtemps au ridicule parmi les gens de cour.

Henri CUENDET.

NÉCROLOGIE

LOUIS ROCHAT

Le regretté principal du Collège de Genève, M. Louis Rochat, était né à Genève en 1824. Après avoir fait d'excellentes études dans nos divers établissements d'instruction publique, il partit pour Paris où l'attendait un poste important dans une institution privée alors fort en renom. Tout en se livrant à l'enseignement, pour lequel il avait un goût prononcé, il profitait avec avidité des ressources intellectuelles de la capitale pour augmenter le domaine de ses connaissances, former son jugement et élargir ses horizons. C'était toujours avec une vive jouissance qu'il rappelait cette période de son existence à laquelle il attribuait une influence considérable sur les transformations qui s'étaient opérées dans ses idées. Malgré tous les avantages que lui offrait le séjour de Paris, et les efforts que firent pour le retenir ceux qui avaient pu l'apprécier, il aspirait ardemment à se rapprocher de sa famille, de sa patrie et de ses nombreux amis.

La place de directeur du Collège de Morges étant devenue vacante, il la postula et l'obtint. Deux ans plus tard, il était appelé aux fonctions bien plus importantes de maître de littérature française au Collège cantonal de Lausanne, puis à celles de directeur de cet établissement.

Toutefois, malgré les excellentes relations qu'il avait formées dans le canton de Vaud, et bien que la distance de Lausanne à Genève ne fût pas grande, il ne se sentait pas assez près des siens. Le comble de ses vœux était d'arriver à une place de régent au Collège classique. La mort de M. Barbezat survenue en 1862 lui permit enfin de réaliser ce désir. Il fut nommé régent de la 5^{me} classe et peu après promu en 4^{me}. Il se fit remarquer bientôt par de réelles aptitudes pédagogiques, par la clarté et la précision de son enseignement, par l'attrait qu'il savait donner à ses leçons, par l'ascendant qu'il exerçait sur ceux qu'il avait mission d'instruire. Ferme et bienveillant tout à la fois, il gagnait le cœur de ses élèves et obtenait souvent de leur affection des efforts qu'il aurait vainement réclamés de leur conscience ou de leur amour-propre. C'est qu'il excellait à relever l'enfant à ses propres yeux, à lui fournir par des questions habilement posées la facilité d'utiliser ce qu'il savait déjà pour en tirer lui-même des connaissances nouvelles. L'élève était heureux de se sentir ainsi moins ignorant et plus intelligent qu'il ne le soupçonnait. De là l'intérêt qui s'attachait aux leçons d'un tel maître. Et puis aussi, que de bonté, de douceur, de patience dans sa manière d'agir. Pas de brusqueries inutiles, pas de ces emportements si préjudiciables à la dignité de celui qui enseigne, pas de ces paroles amères qui provoquent la colère au lieu de réveiller la conscience, qui froissent l'amour-propre de l'enfant et creusent entre lui et son éducateur comme un fossé qui souvent ne se comble jamais. Dans ses reproches comme dans ses encouragements, il y avait toujours quelque chose de tendre et de paternel qui remuait le cœur et qui joint à la su-

périorité intellectuelle du maître attirait la confiance et l'affection des élèves. C'était comme un charme irrésistible qui opérait sur la classe entière.

Ensuite de la loi de 1872, qui réunissait les deux sections du Collège sous la direction d'un principal unique, qui ne pouvait avoir d'autres fonctions dans cet établissement, M. Rochat fut appelé en 1873 au poste qu'il a si dignement rempli jusqu'à sa fin.

Là encore, il justifia de tous points la marque de confiance qui venait de lui être donnée. Convaincu de l'importance que peut avoir la prospérité de notre collège pour l'avenir du pays, il en avait fait son œuvre et s'y était consacré tout entier. Aiguillonné sans cesse par les scrupules de sa conscience, préoccupé toujours de la grandeur de sa tâche, il ne négligeait rien et ne dédaignait pas de descendre jusqu'aux moindres détails. Jamais un maître ne recourait en vain à ses conseils ou à son appui et il remplissait ses fonctions de telle sorte que ceux qui étaient sous ses ordres trouvaient en lui moins un supérieur qu'un collègue affectueux et dévoué, toujours prêt à mettre à leur service ses lumières et son expérience. Quant aux élèves, combien n'en est-il pas qu'il a fait rentrer dans la bonne voie par la seule influence de sa parole si bienveillante et si persuasive !

Tel était l'empire qu'exerçait sur lui le sentiment du devoir qu'il lutta jusqu'au bout contre les atteintes de la maladie. Ce ne fut que vaincu à la fin par les angoisses de l'affection dont il souffrait qu'il céda aux instances de sa famille, de ses amis et du Département et qu'il consentit à prendre quelque répit. Nous espérions tous alors que le repos et le séjour sous un ciel plus clément que le nôtre lui rendraient des forces et lui permettraient de reprendre ses fonctions avec une nouvelle vigueur. Hélas, nos espérances ont été trompées, la maladie a été la plus forte et la mort est venue nous l'enlever au moment où nous nous y attendions le moins.

Nous ne voulons pas insister davantage sur les qualités incontestables que M. Rochat a déployées dans les diverses fonctions dont il a été investi. Nos lecteurs savent de quelle considération il jouissait et combien grande était l'affection que chacun lui portait.

Mais pour apprécier cet homme si distingué, à sa véritable valeur, il faut l'avoir connu dans l'intimité. Modeste et réservé dans sa vie publique, il se transformait, pour ainsi dire, lorsqu'il se trouvait au milieu d'un cercle restreint d'amis. C'est alors qu'il s'animait, qu'il étonnait par l'étendue et la profondeur de ses connaissances, par la sûreté et la finesse de ses jugements, par l'originalité de ses aperçus. Dans sa conversation tour à tour enjouée et sérieuse, il traitait avec un égal bonheur tous les sujets : sciences, arts, littérature, politique ; rien ne lui était étranger.

Il tenait ses auditeurs sous le charme par la pureté et l'élégance de sa diction, par le bonheur avec lequel il savait toujours trouver l'expression juste, le terme propre, par la façon singulièrement saisissante et colorée dont il rendait sa pensée.

Il fut député au Grand Conseil de 1874 à 1876 et à peu près dans le même temps, membre du Consistoire. Profondément libéral en politique

comme en religion, il professait un respect absolu pour toutes les convictions sincères et possédait le rare talent de savoir soutenir ses opinions et combattre celles des autres sans jamais froisser personne.

Parlerons-nous du père de famille, de l'homme d'intérieur? Ce n'est guère le lieu ici. Nous raviverions des blessures encore saignantes et d'ailleurs nous ne pourrions que répéter ce que nous avons déjà dit. Il avait au plus haut point le sentiment de ses devoirs et il apportait dans leur accomplissement la plus scrupuleuse conscience. Dans les différentes parts qu'il avait faites de sa vie, on peut bien dire que jamais l'une ne fit tort à l'autre.

Tel est l'homme que Genève vient de perdre. Tout entier fils de ses œuvres, il ne dut qu'à son travail et à sa valeur personnelle la position distinguée à laquelle il était parvenu, et dans cette position il a rendu trop de services au pays, il s'est montré trop bon citoyen pour que nous laissions la mort nous l'enlever sans rendre hommage à sa vie si réellement utile et si dignement remplie.

Il est un de ceux sur la tombe desquels on peut inscrire en toute sincérité et sans arrière-pensée :

Ci-gît un homme de bien.

Aimé BOUVIER.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRE DE LECTURE destiné aux Ecoles primaires du Jura bernois, par MM. *Henri Gobat*, maître secondaire à Corgémont, et *Frédéric Allemand*, instituteur à l'Ecole secondaire de Porrentruy. Corgémont, 1883. 1 fr. 50. 331 pages.

Le plan général de l'ouvrage nous paraît rationnel et bien conçu. — *Devoirs de l'enfant et de l'homme — la Patrie — la Nature.* — Voilà les trois grandes divisions du livre. Les devoirs de l'enfant et de l'homme comprennent les devoirs envers Dieu, envers soi-même, envers les parents et les maîtres, le prochain, la patrie et la société, les animaux. Dans la deuxième, *la Patrie*, on passe d'abord en revue les diverses périodes de l'histoire nationale représentée par des récits, des anecdotes, des biographies. La géographie succède à l'histoire; ici les tableaux de la nature alternent avec les tableaux de mœurs. Le Jura bernois occupe dans cette section la principale place.

La troisième partie, *la Nature*, fait une part à chacun des trois règnes. Le monde sidéral n'est pas oublié, bien qu'il ne soit représenté que par quelques généralités, par le soleil, les étoiles, la lune. Les travaux de la campagne et la peinture des saisons complètent cette troisième partie.

Ce livre se termine par un aperçu d'analyse logique, dont, à vrai dire, nous ne comprenons pas l'utilité. Il devrait, selon nous, être renvoyé à la grammaire, aux études de la langue; comme exercice, c'est trop ou trop

peu. Passe pour le lexique, si on avait eu soin de n'y mettre que les termes qui ont besoin d'explication. Mais quelle utilité y a-t-il à dire qu'un Turc est un habitant de la Turquie ?

Les morceaux ou extraits dont se compose ce recueil sont assez bien choisis ; beaucoup sont empruntés aux grands écrivains français, d'autres aux écrivains indigènes, suisses et jurassiens en particulier. Il y aurait, en ce qui concerne les traits d'histoire, plus d'une observation critique à faire dans le genre de celle que nous suggérait récemment un livre de lecture de M. Jeanneret, de la Chaux-de-Fonds : l'amalgame fréquent de récits empruntés à divers auteurs est condamnable et au point de vue du fond et au point de vue de la forme.

Sauf ces réserves, le livre de MM. Gobat et Allemand peut être recommandé comme un livre utile, intéressant, instructif, que son prix modique met à la portée de toutes les bourses.

A. DAGUET.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — Le Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise, par l'organe de son président, M. Hermenjat, et de son secrétaire, M. Gagnaux, propose la discussion des deux questions suivantes : 1° L'enseignement de l'histoire à l'école primaire ; 2° les modifications qu'il y aurait à apporter aux examens annuels.

La première question a déjà été traitée au Congrès de Fribourg en 1877, mais sans aboutir à aucun résultat pratique ; elle s'est bornée d'ailleurs à une face de la question, c'est-à-dire à la position à prendre vis-à-vis de la critique historique. Il en est de même de la seconde, traitée au Congrès de Neuchâtel (1882).

FRIBOURG. — M. l'abbé Horner, le rédacteur en chef du *Bulletin pédagogique*, ayant été appelé aux fonctions de recteur du collège, est remplacé par M. l'abbé Tanner. Le Bulletin en est à sa 9^e année d'existence.

BERNE. — Dans le rapport de la Direction de l'instruction publique pour 1880-81, on relève le fait que les éléments les plus simples du calcul de 1 à 100 ont besoin d'être répétés incessamment pour servir de base à tout l'enseignement du calcul.

La même remarque a été faite dans d'autres cantons plus avancés que Berne en fait d'instruction populaire.

Relativement aux écoles secondaires, le calcul mental est recommandé.

URI. — L'inspecteur des écoles a parcouru cette année et même à plusieurs reprises, toutes les écoles de ce canton, sauf quelques-unes qui sont perdues dans les Alpes. Les avertissements donnés aux parents par billets *ad hoc* ont un bon résultat. Les conseillers d'éducation établis dans

les diverses localités ont fait leur devoir et visité assidûment les classes. A Spiringen, le président s'est rendu presque tous les jours à l'école.

L'enseignement primaire occupe 26 instituteurs, 25 institutrices ; l'école secondaire, 3 maîtres et 2 maîtresses ; 2,707 enfants suivent l'école journalière, 410 l'école qui ne l'est pas et 36 l'école secondaire.

Les enfants ont bonne mine, sont éveillés et dociles en général. L'école a à lutter contre de grandes difficultés relativement aux distances et à la nature montagneuse du pays. Il est des enfants qui ont deux lieues de chemin et plus à faire par la neige, dans la région des avalanches. Est-il possible d'appliquer des mesures uniformes à des pays topographiquement aussi divers que nos cantons ?

TESSIN. — Il paraît depuis deux mois, dans ce canton, un journal scolaire intitulé : *L'Abeille*, rédigé par le professeur Bianchi, et d'un caractère tout pratique.

FRANCE. — On croyait la question des caisses d'épargne scolaires gagnée dans ce pays. Mais la dernière réunion de la Société d'économie politique de Paris a prouvé le contraire. La plupart des orateurs ont parlé contre, notamment au point de vue pédagogique ; ils estiment que ces caisses développent l'esprit de gain et nuisent à la bienfaisance.

PARTIE PRATIQUE

FRANÇAIS

La dictée peut servir à différents exercices. Elle est le plus souvent employée comme moyen d'enseignement de la grammaire et de l'orthographe. De très bons pédagogues condamnent cet usage de la manière la plus absolue. Sans aller aussi loin, je crois que, dans ce cas, on doit prendre certaines précautions ; il faut se souvenir surtout que rien n'est plus pernicieux que de laisser écrire à un enfant un mot qu'il ne connaît pas. S'il se trompe, la forme incorrecte restera gravée dans sa mémoire, et il aura bien plus de peine à se corriger qu'il n'en aurait eu à apprendre d'emblée la forme correcte. Donc, lorsqu'un maître emploie la dictée pour enseigner l'orthographe, il doit s'imposer comme règle absolue de faire apprendre auparavant à ses élèves tous les mots qu'elle renferme, et de les leur expliquer, c'est-à-dire que le texte de la dictée servira de leçon de vocabulaire. Une seconde règle, dans ce cas, est de dicter phrase par phrase, de faire à mesure et collectivement la correction, d'y joindre l'explication des règles grammaticales qui s'y rapportent, afin que la dictée terminée, elle soit entièrement corrigée par l'élève lui-même.

Je crois cependant que la dictée proprement dite, c'est-à-dire un texte suivi, doit plutôt servir à s'assurer que les élèves ont appris et surtout.

compris les règles grammaticales qui leur ont été expliquées et qu'ils savent les appliquer. La dictée, dans ce cas, est un exercice de récapitulation, une sorte d'examen restreint.

Il n'est pas nécessaire, pour cela, d'accumuler toutes les difficultés imaginables dans un même texte. Il suffit qu'un mot rappelle une règle ; on complète l'exercice au moyen d'autres exemples présentés par les élèves ou le maître lui-même.

Ainsi, dans la dictée ci-dessous, nous avons dans la première phrase : *Les animaux vivant dans l'eau.*

Cela suffit pour reprendre les règles relatives au participe présent et à l'adjectif verbal. Nous prenons un exemple dans le texte même, en changeant, je suppose, *tout être animé* par *tous les êtres vivants*. On agira de même pour tous les autres cas qui se présenteront. J'indique, sans explication, les règles qui peuvent être rappelées dans le cours de la dictée, en laissant à chaque maître le soin de choisir ce qui lui convient et d'élaguer le reste.

La dictée peut aussi servir de récapitulation à une étude de géographie, d'histoire ou d'histoire naturelle, comme c'est le cas de la dictée que je présente aujourd'hui. Elle forme le résumé d'un morceau du *Livre de Lecture* du degré supérieur, ayant le même titre. Dans ma pensée, le morceau de lecture correspondant doit avoir été lu et expliqué en classe, les mots difficiles étudiés, par exemple : oxygène, asphyxie, etc. De cette façon, la dictée devient un exercice d'intelligence et un exercice d'orthographe, ce qui est loin d'être toujours synonyme.

Enfin, quel que soit le but qu'on se propose d'atteindre par la dictée, elle ne doit jamais être trop longue ; j'estime que celle qui suit, quoique destinée à la division supérieure, doit être partagée et faire le sujet de deux leçons.

Sans doute, ces quelques réflexions n'apprendront rien aux instituteurs expérimentés ; mais j'ai pu souvent me convaincre que, pour les nouveaux entrés dans la carrière, ces conseils ne sont pas inutiles.

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Dictée.

La respiration.

Tout être animé a besoin d'air pour subsister. Les animaux vivant dans l'eau respirent comme ceux dont l'existence se passe à la surface du globe : seulement, leurs organes respiratoires sont conformés de façon à pouvoir s'approprier l'air que renferment les eaux dont ils sont environnés.

Quoique l'air soit à peine visible, ce n'est pas un corps simple ; il se compose de deux gaz : l'oxygène et l'azote combinés dans la proportion de vingt et un centièmes d'oxygène et soixante-dix-neuf centièmes d'azote. Le premier est seul réellement utile à la régénération du sang. Quant au second, il sert de modérateur ; sans lui, nos organes seraient rapidement usés et notre vie considérablement abrégée.

L'air que nous rejetons par la respiration ne contient plus d'oxygène ; celui-ci est remplacé par l'acide carbonique, gaz qui produit l'asphyxie, quand, à l'intérieur d'une grotte, d'un puits ou d'une mine, il est accumulé en trop grande abondance. Toute vie animale s'éteindrait bientôt sur notre pauvre planète si l'oxygène qu'absorbent en si grande quantité les animaux, n'était pas reconstitué. C'est aux végétaux qu'a été dévolue cette fonction. Ils absorbent par leur feuillage l'acide carbonique nécessaire à leur accroissement et restituent à l'atmosphère l'oxygène que le règne animal lui reprendra aussitôt.

Cette circulation incessante et ininterrompue nous explique pourquoi l'air de la campagne est plus sain que celui de la ville.

Les poumons sont les organes essentiels de la respiration ; suspendus dans le thorax, ils communiquent avec la bouche par la trachée-artère, canal placé à la partie antérieure du cou.

Orthographe absolue et familles de mots : Subsister — exister — respiration — façon — s'approprier — visible — oxygène — azote — modérer — carbone — asphyxie — intérieur (extérieur, supérieur, inférieur, antérieur, postérieur) — accumuler — abondance — éteindre (Verbes en *indre*, *aindre* et *eindre*) — absorber, absorption — accroissement — constituer — restituer — atmosphère — circulation — incessant — interrompu — thorax — trachée-artère.

Préfixe *in*, ses diverses significations : interrompu, *in*interrompu — onde, *in*onder — modéré, *im*modéré — lisible, *il*lisible. — Explication des doubles consonnes pour les préfixes.

Synonymes : Surface, superficie ; vivre, subsister ; sain, salubre ; vivant, animé.

Règles grammaticales.

Verbes : Jeter, rejeter ; répéter, abrégé ; régénérer.

Règles des verbes en *eler*, *eter*, *éter*, *éger*.

Verbes irréguliers : vivre — pouvoir — éteindre — contenir.

Participe présent et adjectif verbal : vivant.

Participes passés : combinés, sans auxiliaire ; conformés, usés, abrégés, environnés, a été dévolue, avec *être*.

Adjectifs numéraux : vingtième — centième.

Traits d'union dans les adjectifs numéraux.

Vingt et *cent*.

Tout, adjectif et adverbe.

Quoique — *quoi que*.

Quand — *quant*.

Analyse logique : jusqu'à : *la surface du globe*.

Sujets de rédaction. 1. L'air, sa composition ; utilité de chacun des gaz qui le composent. — Respiration des animaux et respiration des végétaux. — Comment un règne entretient la vie de l'autre.

2. Qu'est-ce que l'asphyxie ? — Où se produit-elle ? — La mort par immersion est aussi l'asphyxie. — Pourquoi les poissons peuvent-ils vivre dans l'eau et meurent-ils sur la terre ?

B. DUSSAUD.

MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES

ARITHMÉTIQUE

Problèmes sur les fractions ordinaires.

I. — ÉCOLES PRIMAIRES

Une personne charitable veut partager également entre 5 familles pauvres 4 pièces de drap qui mesurent : la 1^{re}, $25 \frac{1}{4}$ mèt. ; la 2^{me}, $16 \frac{1}{20}$ mèt. ; la 3^{me}, $12 \frac{5}{8}$ mèt. ; la 4^{me}, $9 \frac{1}{3}$ mèt. Comment devra-t-elle diviser ces pièces pour qu'il y ait le moins de coupons possible ? (Rép. : Elle partagera la première pièce en deux parties égales et enlèvera de la seconde $3 \frac{17}{40}$ mèt., qui seront ajoutés à la quatrième).

II. — ÉCOLES SECONDAIRES

Un réservoir est rempli aux $\frac{5}{8}$. On le vide au moyen d'une pompe qui enlève $11 \frac{1}{7}$ litres par seconde et au bout de $2 \frac{1}{13}$ heures le volume d'eau a diminué de ses $\frac{4}{11}$. Quelle est, en hectolitres, la contenance du réservoir ? (Rép. : $3665 \frac{29}{35}$).

III. — POUR LES SOCIÉTAIRES

108 est la différence entre deux nombres entiers et 1050 leur plus petit commun multiple. Quels sont ces nombres ?

A. Y.

GÉOMÉTRIE

I. — ÉCOLES PRIMAIRES (*Examens semestriels*).

6^{me} degré. — Un trapèze a 2800 mètres de surface ; la grande base mesure 80 mètres, la petite 60. Quelle est la hauteur de ce trapèze ? Cette hauteur étant la même que celle d'un triangle équilatéral de 923 mèt. 77 décim. 60 centim. carrés de surface, trouver le pourtour de ce triangle. (Rép. : 1°, 40^m ; 2°, 138^m, 5664).

5^{me} degré. — On veut entourer d'une clôture un carré de 60 mètres de côté et un rectangle ayant 90 mètres de longueur et une surface égale à celle du carré. Combien faudra-t-il de mètres de clôture de plus pour le rectangle que pour le carré ? (Rép. : 20 mètres.)

5^{me} degré. — Un carré et un rectangle ont l'un et l'autre un pourtour de 160 mètres. La largeur du rectangle est de 30 mètres. Combien le carré a-t-il de mètres de surface de plus que le rectangle ? (Rép. : 100 mèt).

Jules Dussoix.

II. — ÉCOLES SECONDAIRES

On dresse à l'échelle de $\frac{1}{2000}$ le plan d'une pièce de terrain rectangulaire. Quelle surface occupera ce plan sur le papier, la pièce de terrain ayant une superficie de 2 hectares 20 ares 33 mètres 20 décim. et une largeur de 429 mètres ? (Rép. : 55 centim. $8 \frac{3}{10}$ millim. carrés.)

N.-B. — Les élèves traceront le plan aussi exactement que possible.

III. — POUR LES SOCIÉTAIRES

Trouver sur la diagonale d'un carré les points tels que toute droite passant par l'un de ces points et limitée par deux côtés opposés du carré est coupée par cette diagonale en deux parties dont l'une est égale à la moitié de l'autre.

A. Y.



N.-B. — Dans le problème de géométrie N° III de notre premier numéro, nous entendons par *distance des colonnes sur le sol* la distance entre les bases (bord à bord) de deux colonnes consécutives et non l'intervalle compris entre les axes.

UNE LEÇON DE PHYSIQUE

LA PESANTEUR

I. — EXPÉRIENCES : Une pierre qu'on abandonne à elle-même tombe sur la terre ; une tuile tombe du toit ; des fruits tombent de l'arbre ; les gouttes de pluie, les flocons de neige, les grains de grêle, tombent des nuages sur la terre ; etc.

LOI : *Tous les corps terrestres ont la tendance à se rapprocher de la terre ou tous les corps terrestres sont pesants.*

CAUSE : La cause est la force d'attraction (attirer, attraction ; tirer, traction) de la terre.

APPLICATIONS : Rouleaux et suspension des cartes. — Poids des horloges. — Lampes suspendues. — Mouton à enfoncer les pieux. — Martineaux des forges.

L'attraction de tous les corps, comme celle des corps célestes entre eux, s'appelle l'*attraction générale* ou *gravitation*. Elle croît avec la *masse* du corps, décroît avec le *carré* de la distance. Le soleil possède une puissance d'attraction $27 \frac{1}{2}$ fois plus forte que celle de la terre. Force attractive de la lune ; flux et reflux.

II. — EXPÉRIENCES : Suspendre une balle à un fil ; elle ne peut tomber, mais elle fait tendre le fil dans la direction du centre de la terre. Cet appareil se nomme *fil à plomb*, et la direction qu'il indique est dite *verticale* ou *perpendiculaire*.

APPLICATIONS : Fil à plomb des maçons et des charpentiers. — Plomb de sonde des vaisseaux. — Emploi du fil à plomb, pour trouver la direction *horizontale*.

III. — EXPÉRIENCES : Soutenir sur la main un livre petit, puis plus gros; il exerce sur la main une *pression*; une grosse pierre s'enfoncé dans le sol; les voitures pesamment chargées creusent des ornières profondes; les rouleaux écrasent les mottes de terre; les bâtiments s'écroulent; des roches s'ébranlent; un tas de boulets posés longtemps sur du sable s'y enfoncent; empreintes du pied dans la neige; presse-papier; les choses fragiles se brisent en tombant; etc., etc.

Donc : *chaque corps exerce, grâce à la pesanteur, une pression sur ce qui le soutient*; cette pression se nomme le *poids*.

CAUSE : *pesanteur*; EFFET : *poids*. Il ne faut pas confondre ces deux choses.

IV. — EXP. : Un gros livre est plus lourd qu'un petit livre; etc., etc.

Donc : *Plus un corps a de masse (de molécules), plus son poids est grand*.

Des poids : le kilogramme; le gramme, etc.

V. — EXP. : Une boule de neige n'a pas le même poids qu'une boule d'argile, de plomb, ou de bois, de la même grosseur.

Donc : *Tous les corps n'ont pas le même poids sous le même volume*.

D'après Sattler, *Leitfaden der Physik und Chemie*
et Weltstein, *Leitfaden für den Unterricht in der Naturkunde*.

A. BONARD.

NOMINATIONS

Canton de Vaud, 1882 (suite).

RÉGENTS

| Commune repourvue. | Nom et prénoms de l'instituteur. | Dernière école desservie. |
|-----------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Belmont p. Lausanne | MM. Briaux, Edouard | Villars-Meudraz. |
| Donneloye | Henry, Jules | Cerniaz. |
| Arnex (Orbe) | Reymond, Alexis | Apples (remplaçant). |
| Juriens | Lugrin, Firmin | 1 ^{re} régence. |
| Lausanne | Beaussire, Louis | Mont-la-Ville. |
| Id. | Gaillard-Pouzaz, F. . . . | Riex. |
| Vevey | Demierre, Jules | Les Planches, Montreux |
| Ferlens | Corthésy, F.-Louis . . . | 1 ^{re} régence. |
| La Manguettaz (Yvonand). | Corthésy, Félix | Id. |
| Seigneux | Blanc, Paul | Seigneux (provisoire). |
| Riex | Voruz, Henri | Moiry. |
| Antagnes (Ollon) | Bourgeois, Aug.-Fél. . . | 1 ^{re} régence. |
| Chevilly | Cornaz, Félix | Etagnières. |
| Mont-la-Ville | Baudat, Auguste | Cottens. |
| Cerniaz | Dutoit, Auguste | 1 ^{re} régence. |

(A suivre).

Décembre.

FRIBOURG. — MM. Gremaud, Emile, et Sterroz, Antoine, instituteurs à Fribourg (ville).

GENÈVE. — MM. Bouvier, Henri, et Favre, Louis, sous-régents.

Genève. — Imprimerie Taponnier et Studer.